

## UN FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS AXÉ SUR LA CITOYENNETÉ

1er juin 2001



### Un fonds de participation des habitants axé sur la citoyenneté

Au Blanc-Mesnil, le souci d'encourager la participation des habitants a donné lieu à la création de plusieurs instances. Dès 1994, des groupes de travail thématiques réunissant institutions, élus et professionnels s'ouvrent aux habitants des quartiers nord de la ville. En pointant certaines difficultés rencontrées dans ces quartiers, ces groupes ont permis de faire remonter des besoins. La même année, la ville lance la Commission vie associative (le futur Fonds de participation des habitants (FPH)) pour soutenir et favoriser les initiatives citoyennes et le développement du tissu associatif. Entre 1994 et 1999, cette commission a contribué à financer une centaine de projets associatifs concernant les quartiers nord et sud, pour un montant total de 855 000 francs. En 1999, avec l'aide du Mouvement pour un développement social local, des Ateliers de l'avenir sont organisés. Issues de ce moment privilégié, près de douze instances de travail et d'échanges impliquant des habitants et des professionnels de terrain (dont ceux des services publics) afferment de leurs projets la programmation du contrat de ville 2000-2006.

L'enveloppe dédiée au soutien des initiatives associatives est gérée depuis 1994 par la Commission vie associative. Les changements survenus en 2000 ont donné naissance à un fonds de participation des habitants (FPH) : ce fonds a été ouvert aux projets des habitants des quartiers nord et sud non organisés en association, des thématiques prioritaires et un plafond financier ont été fixés (4 000 francs). Par ailleurs, les financeurs (État, Fonds d'action sociale, région, ville) ne saisissent pas au sein de la commission, qui rassemble aujourd'hui responsables de services

municipaux, du contrat de ville et associatifs.

Le FPH finance principalement les projets d'associations de proximité ou de collectifs d'habitants impliqués dans les instances de travail. Dans ce contexte, la souplesse du dispositif apparaît comme une condition essentielle de son efficacité : la commission est dorénavant réunie dès qu'une dizaine de projets peuvent lui être présentés (soit environ 3 ou 4 fois par an), les financements sont débloqués rapidement et contournent l'habituelle complexité administrative.

D'abord conçu comme un moyen parmi d'autres pour travailler à la citoyenneté, le FPH doit permettre de susciter le débat. Ainsi, lors des réunions de la commission, l'ensemble des porteurs de projet sont présents et peuvent participer à la discussion : au souci d'une ouverture démocratique s'ajoute celui de la rencontre, susceptible d'enclencher de nouveaux liens entre porteurs.

Les porteurs, avant de s'adresser à la commission, sont en contact étroit avec l'adjointe du chef de projet chargée d'assurer l'accompagnement des projets. Bien sûr, les besoins en accompagnement varient considérablement selon les porteurs : associations constituées, naissances ou groupes d'habitants, collectifs habités ou non aux circuits administratifs et au montage de projet, initiatives nécessitant une aide ponctuelle ou un accompagnement continu et pédagogique. Cette phase d'accompagnement permet d'explorer les différentes possibilités de financement et d'utiliser au maximum celles offertes par le droit commun. Elle incite de fait les institutions à considérer des projets issus d'une expression d'habitants.

Profession Banlieue 15, rue Camille Desmoulins 93200 Saint-Denis  
TEL 01 48 09 26 36 - Fax 01 48 20 73 85

Au Blanc-Mesnil, le souci d'encourager la participation des habitants a donné lieu à la création de plusieurs instances. L'enveloppe dédiée au soutien des initiatives associatives est gérée depuis 1994 par la Commission vie associative. Les changements survenus en 2000 ont donné naissance à un fonds de participation des habitants (FPH) : ce fonds a été ouvert aux projets des habitants des quartiers nord et sud non organisés en association, des thématiques prioritaires et un plafond financier ont été fixés. D'abord conçu comme un moyen parmi d'autres pour travailler à la citoyenneté, le FPH doit permettre de susciter le débat.

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Publications et Ressources](#) > [Les fiches d'expérience](#) >
- **Adresse de cet article** :

<https://www.professionbanlieue.org/Un-fonds-de-participation-des-habitants-axe-sur-la-citoyennete>

